

Synthèse de la réunion d'information du 4 octobre 2021

Crises sanitaires « résineux » et stratégie commerciale

Etat des lieux

Cf. diaporama joint à ce compte-rendu

L'été et l'automne 2018 ont initié une série de trois étés particulièrement chauds et secs. Ces conditions météorologiques ont eu des impacts non négligeables sur la santé des peuplements forestiers. Elles sont notamment à l'origine de l'épidémie de scolytes à laquelle nos communes forestières résineuses sont confrontées.

Situation sylvicole :

Les populations de scolytes atteignent un niveau très élevé. Les études menées par le département santé des forêts indiquent que la dynamique de population est en baisse, suite à une moins bonne reproduction en 2021 par rapport aux années précédentes.

On peut penser que le pic de la crise est passé sans pouvoir dire qu'on est sorti de la crise. Celle-ci sera très progressive, mais on peut commencer à l'imaginer.

La récolte de produits accidentels a explosé depuis 2017-2018 pour atteindre 210 000 m³ en 2021. Depuis le début de l'année 2021 on constate des dépérissements massifs de sapins.

Situation de la commercialisation des bois :

En 2021, seules deux grandes ventes de résineux ont été organisées en Bourgogne-Franche-Comté. Elles ont été complétées par les ventes périodiques, annoncées lors de la même réunion en 2020, qui ont permis d'écouler plus de 38 000 m³ de bois accidentels.

La vente de Levier qui s'est tenue le 22 septembre s'est faite en application de la stratégie de réduction de l'offre en bois vert. Les taux d'inventus ont été historiquement bas (6% en volume) signe d'une très forte demande, et une augmentation des cours sur les deux essences a été constatée : + 15 % par rapport à l'automne dernier.

De plus, une part significative des épicéas ont été commercialisés en contrat d'approvisionnement, notamment grâce à l'aide à la mobilisation des bois scolytés qui a permis d'évacuer 4000 stères de trituration.

Situation du marché du bois :

Le marché français de la construction était très dépendant d'imports de sciages de scandinavie et d'Allemagne. L'augmentation de la demande des USA et de la Chine a provoqué une réorientation de ces sciages, ce qui a déstructuré les équilibres existants entre l'offre et la demande.

Les difficultés d'approvisionnement des constructeurs n'est pas lié à la disponibilité en matière première, mais à la capacité de production des scieries françaises. Le déséquilibre entre l'offre en bois rond et les besoins de nos scieries reste une réalité.

Proposition d'adaptation de la stratégie de récolte et de commercialisation des bois

La stratégie proposée s'organise en 3 phases :

Phase 1 (septembre-octobre) :

Il est proposé de poursuivre la commercialisation en contrat pour les sapins et épicéas scolytés. Les bois seront orientés :

- En priorité vers les entreprises locales : c'est notre responsabilité d'opérateurs publics ;
- Puis vers des entreprises ailleurs en France grâce au système d'aide pour compenser les surcoûts liés au transport ;
- Et enfin à l'export (chine, via des exploitants) dans de petites proportions et pour écouler les volumes qui n'auront pas trouvé preneur aux échelles locale et nationale.

Les contrats sont des outils fiables, fonctionnels et stables qui permettent d'apporter des garanties au propriétaire.

La politique de réduction de l'offre en bois vert sera maintenue dans cette première phase car la prudence reste nécessaire. Les acheteurs disposent encore de portefeuilles de bois sur pied très élevé, et ils affirment qu'ils n'ont pas besoin de bois supplémentaire.

Comme cette année, seulement 2 grandes ventes seront organisées en 2022 : une vente de printemps à Champagnole et une vente d'automne à Levier.

Comme les derniers indicateurs sont favorables, on peut faire preuve d'optimisme modéré. L'offre en bois vert passera de 30 % d'une assiette normale (stratégie appliquée en 2021) à 50 % en 2022. Cet assouplissement est acceptable pour les entreprises et ne devrait pas pénaliser l'écoulement des chablis.

Il faut également garder en tête que réaliser des exploitations dans les peuplements sains génère du stress et augmente le risque de contamination.

Phase 2 (novembre) :

Des points très réguliers seront réalisés car les conditions de marchés sont en pleine évolution et la situation sanitaire est également évolutive. Un prochain point entre l'ONF et les Communes forestières est prévu en novembre. Si l'état des lieux reste positif, on pourrait peut-être encore aller plus loin dans l'assouplissement de l'offre en bois vert.

Phase 3 (début 2022 ou plus tard) :

Il faudra engager la sortie de crise en identifiant les coupes prioritaires pour commencer à refaire de la sylviculture dans nos forêts. Une attention sera portée à une répartition équitable des volumes à commercialiser entre les communes qui en expriment le besoin.

Conclusion

Les objectifs des stratégies commercialisation que nous proposons depuis 2018 sont simples :

- **pas d'échec dans l'écoulement des produits accidentels,**
- **éviter l'effondrement des cours de bois vert.**

L'ONF et les Communes forestières sont satisfaits des résultats, et un relâchement trop rapide les compromettrait.

La mise en œuvre de la stratégie doit être étudiée et adaptée au cas par cas en fonction de la situation de la forêt communale et de la situation financière de la commune par un dialogue régulier entre élus et interlocuteurs de l'ONF.

Comme depuis 2018, les Communes forestières et l'ONF continueront de vous informer des évolutions et de vous proposer une stratégie collective pour faire face à cette crise.